



Rupture de bail avant emménagement

Par **amalia35**, le 11/10/2009 à 11:32

Bonjour,

J'ai signer mon bail le 4 octobre 2009, et me suis mise d'accord avec les propriétaire pour que mon cautionneur et mon dépôt de garantie soit pris en charge par le LOCAPASS. Mon dossier étant en cours de traitement les propriétaires n'ont bien sur pas encore eut leur dépôt de garantie!

Donc ce matin le 11 Octobre les propriétaires mon appeler en me disant qu'il clôturais le bail.

Alors j'aimerais savoir si j'ai des droits?? si leur rupture est faite correctement? et si bien sur elle est légal ou pas???

je suis complètement perdue je croyais tellement pouvoir emménager le 1er novembre que je suis extrêmement déçue!

Aidez moi s'il vous plait!!! Je demande juste a avoir un toit!

Les propriétaires continue de faire visiter l'appartement en se moment même car ils cherche un nouveau locataire!!!

Merci a tous pour vos réponses

Cordialement Amalia

Par **amalia35**, le 11/10/2009 à 12:53

personne ne peut m'aider SVP

Par **amalia35**, le **11/10/2009** à **18:43**

up désolée je remonte le sujet en tete de liste!!

Par **amalia35**, le **12/10/2009** à **10:33**

toujours personne?